

DRDNC
Direction Régionale
des Douanes et Droits Indirects
1, rue de la République
98 845 Nouméa Cedex

Nouméa, le - 7 MAR. 2017

Réf: **17 000 336**

NOTE D'INFORMATION

Affaire suivie par : Service fiscalité
Tél. 26 53 04, 26 54 20 ou 26 54 28 Fax. 27 64 97
Courriel : paе-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr

Objet : Mise en ligne des taux de TGC applicables durant la « marche à blanc ».

La présente version intègre la correction de quelques erreurs, diverses précisions et le reclassement de quelques positions dans le taux qui est le leur.

L'attention est attirée sur le fait que, s'agissant d'un même produit susceptible de supporter un taux différent selon sa destination (exemple : les médicaments selon qu'ils sont pris ou non en charge par la CAFAT), le taux retenu dans le tableau est, par convention, le plus élevé.

Dans le système de dédouanement, le taux le plus faible pourra être obtenu, comme c'est le cas pour d'autres droits et taxes, par l'emploi d'un code additionnel.

Les instructions en la matière seront communiquées ultérieurement par un « avis aux importateurs ».

Le directeur régional des douanes



Jean CHEVEAU

Diffusion Internet, Intranet, tous services